

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BOUAT Valérie, CASAGRANDE Hervé, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absents excusés : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy.

Procurations : BRILLANT Marie-Thérèse à ROBERT Béatrice, CAILHOL Thierry à DON Daniel.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 10 avril 2024.

2024/017 – Délibération : Convention d'adhésion au groupement de commandes porté par les divers Syndicats Départementaux d'Energies pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Considérant que par l'adhésion de divers Syndicats Départementaux d'Énergie ayant constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur et qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs ; Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à disposition des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres ; Considérant que cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle ; Considérant que la commune de Rivières, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes ; Etant précisé que la commune de Rivières sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins ;

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à :

- Décider de l'adhésion de la commune de Rivières, au groupement de commandes précité ;
- Approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune de Rivières ;

- Prendre acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune ;
- Prendre acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Rivières, et ce sans distinction de procédures.
- S'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilitier le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Rivières.

Adopté à l'unanimité.

2024/018 – Délibération : Convention d'adhésion au groupement de commandes pour les marchés de travaux de voirie communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de voirie communale pour les communes adhérentes du groupement

Monsieur le Maire explique que dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats étant intéressés, pilotés par le service Achat Commande Publique de l'Agglomération. Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la communauté d'agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés. Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la communauté, à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention à intervenir et de désigner le futur membre de la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour :

- Approuver la participation de la commune au groupement pour les marchés suivants :
 - Travaux de voirie communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de voirie communale pour les communes adhérentes du groupement
- Approuver la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec les communes souhaitant adhérer au dit groupement pour chaque marché suivant
 - Autoriser le Maire ou toute personne désignée, à signer cette convention,
 - Autoriser le Maire, à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.
 - Désigner la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché.

Adopté à l'unanimité.

2024/019 – Délibération : Rétrocession parcelle communale C 831

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'achat d'une parcelle communale formulée par Monsieur DEQUEN Theo et Mme DELMAS Léa domiciliés « 2 Rue du Mauzac ».

Cette demande concerne une parcelle sur laquelle un transformateur est en cours de déplacement et leur permettrait de réaliser un parking pour l'accès à leur propriété.

Il s'agit de la parcelle C 831 sise d'une surface approximative de 30 m².

Le conseil municipal après échange :

- Valide la vente de ladite parcelle
- Fixe le prix de cette vente à 3€ le m² (cf *délibération 012/2018*), les frais de bornage et de Notaire étant à la charge de l'acquéreur, condition étant faite que cet espace ne devra pas être constructible, à défaut cela impliquera une plus-value.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente

Le Notaire en charge de cette transaction est M^o TERRIER DE LA CHAISE, Notaire à Lagrave (Tarn).

Adopté à l'unanimité.

Elections Européennes

Le scrutin aura lieu le dimanche 9 juin de 8h00 à 18h00 dans la salle de réunion.

Les membres des deux dernières équipes municipales, de la commission électorale et de la commission des impôts seront sollicités afin de compléter l'équipe municipale actuelle pour la tenue du bureau de vote.

Questions diverses

Démission d'une élue

Par courrier reçu le 13/05/2024, Madame BOUAT Valérie fait part de sa démission au sein du conseil municipal au lendemain des élections européennes pour lesquelles elle s'est engagée sur la tenue du bureau de vote.

« Espace service santé » ou « Espace social santé » ou « Espace santé, social »

La réception des travaux a eu lieu ce jour, les clés ont été fournies. Le kinésithérapeute devrait démarrer son activité fin mai/début juin. Le projet de bail professionnel sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal durant lequel l'appellation du local sera déterminée. Il est envisagé l'inauguration de ces locaux au mois de septembre.

Bulletin municipal

Le prochain Riv'Infos paraîtra avant le mois de juillet. Les associations sont invitées à envoyer leur souhait de communication rapidement.

Réunion publique

La prochaine réunion publique est prévue le vendredi 4 octobre à 20h30 à la salle des fêtes.

Aqua Parc

Les nouveaux gérants ont été reçus en mairie. Une annexe à la convention actuelle va leur être proposée après délibération lors du prochain conseil municipal.

AUDEO 81

Aménagement cœur de Bourg : Les différents candidats ont été reçus. La Commission d'Appel d'Offres se réunira le mercredi 22/05 pour établir son choix sur l'Attribution du Marché de Maîtrise d'œuvre selon le rapport d'analyse d'AUDEO.

PLU

Les règlements écrit et graphique sont mis à jour au fur et à mesure des observations des Personnes Publiques Associées. Une rencontre avec les élus des services développement durable, aménagement et urbanisme de la Communauté d'Agglomération est prochainement prévue. A l'issue une nouvelle réunion sera programmée, réunissant ces services

, le bureau d'étude et la mairie, afin de finaliser ces règlements.

Piscine

La validation des statuts du syndicat est fixée à la fin de l'année. L'objectif attendu est l'ouverture du lieu en mai 2026.

Fête de l'ALAE Multisites

L'ALAE Multisites Cestayrols-Fayssac-Labastide de Lévis-Rivières-Senouillac propose le samedi 25 mai de 10h30 à 19h00, une journée d'animation gratuite intitulée LE GRAND JEU, sur la base de loisirs d'Aiguelèze.

Au programme : Animations, rencontre avec des sportifs de haut niveau, tournois de Flagfoot, Color Run, marche solidaire au profit de l'association « Chiens Guides Grand Sud-Ouest ». Une soirée dansante organisée par l'APE clôturera cette journée (attention : sur inscription).

Fête de l'eau et du bateau, Fête du port d'Aiguelèze, Salon nautique

La commune de Rivières a très récemment été sollicitée par l'équipe d'Arthur LEGRAND (*Albi Croisières - Les Gabarres Aiguelèze*), pour co-organiser " LA FETE DE L'EAU ET BATEAU " qui se tiendra le w-e du 22-23/06/2024 à Aiguelèze. Une réunion est prévue prochainement pour la finalisation de ce projet.

Autorisation environnementale

Suite à l'enquête publique s'étant déroulée ces derniers mois, l'état communique qu'un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale relative à l'installation exploitée par la société Pierre Fabre Médicament sur le territoire de la commune de Gaillac, a été pris en date du 15 janvier 2024.

Fin de la séance : 19h51

Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

**Le Secrétaire de séance,
Daniel DON.**

**Le Maire,
Christophe HERIN.**